

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202307-096**

**Du 18 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Présents sans pouvoir de vote : HOURS Roland

Excusés : BELVA Nathalie, PRANDI Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 12 juillet 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : POLE PLEINE NATURE : CANDIDATURE CEVENNES  
D'ARDECHE**

La Communauté de Communes, celle du Pays des Vans en Cévennes et la SPL Cévennes d'Ardèche sont engagés depuis quatre années dans une structuration des activités de pleine nature et en vue de mettre en place un Pôle pleine nature.

Ce travail fait suite au programme de Recherche – Action Recreater puis au vote de la stratégie pleine nature l'automne dernier.

En effet, nous avons acquis la certitude que les pratiques récréatives en nature, éléments d'attractivité majeur, allaient constituer le socle transversal de notre intervention territoriale et un levier innovant pour engager et faciliter nos démarches de transitions. La démarche Recreater a permis de poser un diagnostic précis sur les pratiques et l'économie de ce secteur. Elle a par ailleurs créé de véritables habitudes de travail avec les acteurs (professionnels / associations) concernés. Cette synergie est d'autant plus réelle que l'ensemble des professionnels se retrouvent confrontés à des évolutions nécessaires de leur modèle économique (aléas climatiques, acceptabilité des activités, réglementation, accès aux sites de pratiques, évolution des comportements et des modes de consommation...).

Dans ce cadre, l'élaboration d'une stratégie à 10 ans du territoire permet d'affirmer une ambition clairement partagée par les deux Communautés de Communes et a fait émerger également une prise de conscience renouvelée de nos besoins en termes d'ingénierie à la hauteur de nos ambitions.

Notre territoire est déjà lauréat de l'appel à projet Territoire Région Pleine Nature. Il est désormais possible de prétendre à une reconnaissance via l'intention du label « Pôle de Pleine Nature ».

Dans le cadre de la Convention de Massif central 2021-2027, un Appel à projet 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature Massif central » a été lancé en vue d'identifier et d'accompagner dans la durée des territoires organisés souhaitant développer une offre touristique de nature (sports et loisirs) valorisant le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et patrimoniales. Les dépenses éligibles portent sur les frais de personnel liés à l'animation du pôle sur la base d'un ETP. L'aide serait de 79 603 € pour 3 ans.

La SPL Cévennes d'Ardèche a été missionnée par les deux Communautés de Communes pour coordonner et animer la stratégie Pleine Nature. Elle est donc naturellement désignée chef de file pour déposer cette candidature en appui des deux communautés de communes.

Il convient donc d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires pour déposer le dossier, en lien avec la SPL Cévennes d'Ardèche et la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Le conseil communautaire

Ouïe l'exposé du président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

**Participer** à la candidature au dispositif Pole de Pleine Nature du Massif central en lien avec la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et la SPL Cévennes d'Ardèche,

**Autoriser** la SPL Cévennes d'Ardèche à déposer une candidature au dispositif Pole de Pleine Nature du Massif central,

**Désigner** la SPL Cévennes d'Ardèche comme chef de file du dispositif,

**Autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**

**Secrétaire de séance**

